



LE TRAVAIL

Une sale lutte provoque

UNE PARTIE NULLE

à la Sorel Industries

Le vote recommandé par la Commission des Relations ouvrières dans le cas de Sorel Industries a été tenu mardi soir dernier. Il avait pour but de déterminer qui, du Syndicat ou du Comité d'usine, représenterait les ouvriers de cette entreprise.

Mais personne ne le sait encore puisque le vote s'est terminé par une partie nulle dans laquelle ni le Syndicat ni le Comité ne s'est assuré une majorité réelle. L'usine comptait en effet 898 voteurs inscrits; 409 ont donné leur vote au Comité (45%), 396 l'ont donné au Syndicat (44%) et 78 employés n'ont pas voté, tandis que 15 bulletins ont été rejetés.

C'est donc une partie à reprendre et nul doute que la Commission ordonnera un second vote, comme elle a coutume de faire en pareil cas.

comporte déjà des leçons et appelle des commentaires. On sait en effet que le vote a été pour la compagnie l'occasion de déployer les tactiques les plus douteuses de la plus basse politiciannerie. On

aurait cru assister à une élection provinciale car tout y était: les bouncers, la boisson, les manoeuvres, etc. C'est pourquoi les organisateurs de la C.T.C.C. ont publié à l'issue du vote la déclaration suivante:

"Considérant qu'aucune union n'aura le droit de représenter les employés de Sorel Industries, la C.T.C.C. tient à déclarer ce qui suit:

To La lutte qui a été faite par le Comité d'usine, la compagnie Sorel Industries et l'organisation du parti libéral fut une sale lutte;

2o il y aura reprise du vote dans un avenir prochain et nous comptons que les employés seront suffisamment dégoûtés de cette clique pour donner, dans ce prochain vote, une majorité écrasante au syndicat. Car le syndicat est le seul instrument par lequel les ouvriers peuvent conquérir la liberté, l'indépendance et le respect de leurs droits".

action syndicale au Canada, et comme je m'excusais de prendre ainsi son temps, il se déclarait échanté de nos progrès, de notre importance, et m'expliquait combien le Saint Père avait été heureux de rencontrer notre délégation. Il a conclu en disant: "Continuez d'être au service des ouvriers et de l'Eglise".

Voilà pour les détails. Il y aura rapport, à mon retour, tant à l'Exécutif qu'au Bureau confédéral et au Congrès.

J'espère que tu n'auras pas trop de difficultés à me lire. J'ai une mauvaise plume, de la mauvaise encre et du mauvais papier.

La délégation se porte bien. Mon meilleur souvenir à tous. Amicalement. Gérard PICARD, président C.T.C.C.

ce sera votre tour". Tous les autres avaient des textes. J'ai prononcé le seul discours improvisé. Je ne le répéterai pas ici.

Les audiences ont été fort émouvantes et la grande figure de Pie XII, empreinte de noblesse, de vision et de bonté, restera gravée dans les esprits et dans les coeurs de tous ceux qui l'ont vue. Le Pape, lors de l'audience spéciale, a parlé à chacun des délégués, et il est demeuré environ une demi-heure au milieu de nous. Légaré, qui a déjoué la vigilance des gardes, a pris une photo en couleur. Je n'ai pas encore vu l'épreuve mais je ne doute pas que la photo ne soit bien réussie.

Lors des réceptions, j'ai causé avec bien des gens. Ce serait fastidieux de tenter un résumé des conversations. Nous en reparlerons au Canada.

J'arrive à l'entrevue avec Mgr Montini. Ça m'a pris environ deux heures pour me frayer un chemin à travers les gardes, les portiers, les messagers, les fonctionnaires, les secrétaires, la procédure et les cours intérieures du Vatican. Et je suis enfin arrivé, sans mot de passe et sans rendez-vous, jusqu'au secrétaire particulier de Mgr Montini. Ce fut inquiétant, parce que bien des gens honorables paraissent bloquer à cette étape. Quand mon tour fut venu, au lieu d'entrer au bureau du secrétaire, je suis retourné à la queue de manière à passer le dernier. J'avais observé que le secrétaire particulier ne pouvait se rendre au bureau de Mgr Montini sans sortir de son bureau. C'était juste. Il a été très aimable, et m'a conduit dans l'antichambre de Mgr Montini, où il devait lui-même se rendre après avoir épuisé sa liste de visiteurs.

Mgr Montini s'est informé avec intérêt de nos structures, de nos problèmes, de notre

L'éducation ouvrière à l'ordre du jour

Cette année plus que jamais, l'éducation ouvrière a été à l'ordre du jour dans notre mouvement. Un peu partout, des équipes ont fonctionné régulièrement et se sont tenues en relation avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C. Quelques Conseils centraux ont même été capables de mettre sur pied un comité régional qui avait toute la responsabilité du programme d'éducation. C'est ainsi, par exemple, que les centres de Montréal, Québec, Saguenay—Lac St-Jean, Hull et Joliette ont intéressé un grand nombre d'ouvriers aux questions syndicales et ont poursuivi avec méthode la formation de jeunes qui assureront l'avenir du mouvement.

A la demande de toutes ces équipes et pour continuer une expérience en marche depuis quelques années, le Service d'Éducation de la C.T.C.C., tiendra au cours de l'été, dans différents centres, des sessions intensives qui dureront de 3 à 6 jours. Ces sessions intensives prennent le nom d'Ecoles d'Action Ouvrière ouvertes à tous les membres de nos syndicats, mais particulièrement à ceux qui ont suivi les cercles d'études de l'hiver. Elles complètent le programme d'éducation des Conseils centraux et lui donnent plus de consistance.

Les questions au programme des Ecoles d'Action Ouvrière, cet été, sont toutes d'actualité: derniers amendements aux lois ouvrières et leurs conséquences, arbitrage et contrôle des prix, cartel intersyndical, évolution actuelle des structures de la C.T.C.C., rôle du comité d'orientation politique de la C.T.C.C., sécurité sociale, lettre pastorale collective sur "Le Problème ouvrier", etc.

Ces sujets, qui ont été discutés toute l'année et dont le journal "LE TRAVAIL" a traité à maintes reprises, ont besoin d'être approfondis en session intensive pour permettre de faire le point et de voir où l'on va réellement. Une pareille étude rendra plus pratique celle qui s'est poursuivie tout l'hiver. Les élèves des Ecoles d'Action Ouvrière pourront mettre à l'épreuve les principes d'action syndicale qu'ils ont appris aux cercles d'études. Cela donnera un sens à leur travail et leur fera sentir davantage l'importance d'une formation sociale et économique aussi large que possible pour faire face aux problèmes multiples qui sont ceux de la classe ouvrière.

Des sessions d'été se tiendront à Montréal, Québec, Joliette, Chicoutimi, St-Hyacinthe et Hull. Rimouski a déjà eu la sienne au début de mai. Les autres centres s'associeront à celui qui est le plus reproché d'eux. Par exemple, Victoriaville et Drummondville, à St-Hyacinthe; Plessisville et la Beauce, à Québec; le nord de Montréal, à Montréal; etc.

Le Service d'Éducation de la C.T.C.C., propose les programmes et les méthodes et fournit les professeurs, mais le succès dépend des responsables régionaux. Ce sont eux qui peuvent vraiment être l'âme de ces sessions d'été, en les organisant et en sachant y intéresser ceux à qui elles s'adressent. L'éducation ouvrière est l'une des plus grandes contributions que l'on puisse apporter à la cause de la promotion ouvrière. Les syndiqués ne seront jamais assez armés pour l'exercice de la solidarité des travailleurs.

Fernand JOLICOEUR

Lettre de Rome

Le président de la C.T.C.C. raconte le séjour de nos délégués dans la Ville éternelle

Rome, 17 mai 1951. Mon cher Jean,

Je n'ai pas voulu t'écrire avant d'être en mesure de te dire que la mission qui m'avait été confiée à Rome, par la C.T.C.C., était remplie et d'une manière, je crois, fort satisfaisante.

J'ai adressé la parole au grand ralliement ouvrier chrétien international, au Forum, (ancienne basilique St-Maxime). Le ralliement a eu lieu en plein air, le 14 mai, et de bons micros permettaient de se faire entendre à distance. Le 15 mai, avec la délégation canadienne et d'autres délégations, j'ai assisté, à la fin de l'avant-midi, à une audience publique, salle des Bénédicteux, au Vatican. Au cours de l'après-midi du même jour, j'étais invité à la réception du maire de Rome, au Capitole; aussitôt après, à une autre réception chez les A.C.L.I. Le 16 mai, audience spéciale pour la délégation canadienne, à 9 heures a.m. Et à midi, j'ai eu une entrevue d'un bon quart d'heure avec Mgr Montini. Ce sont là les points importants à signaler, et je crois pouvoir répéter que mon voyage a atteint son but et est couronné de succès. Je reprends maintenant chacun des points.

Ralliement

Lors du ralliement en plein air, j'étais sur l'estrade. Mon voisin de droite était le ministre du Travail de la province de Québec. Sur l'estrade également, Mgr Garant et l'abbé Frigon. Je n'avais pas vu le programme du ralliement avant d'être arrivé sur place. M. l'abbé Frigon a attiré mon attention sur la liste des orateurs. Une ligne se lisait comme suit: "Un représentant de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada". Le président du ralliement a consulté Mgr Garant à ce sujet, et Son Excellence me l'a référé. Le président s'est contenté de me dire: "Dans quelques minutes,



Les sessions d'été s'en viennent; qu'on se prépare!

POUR 17 PATRONS: \$4,494,203 de salaires!

Il se trouve des gens pour nous dire que le capitalisme abusif est chose du passé et que la concentration des richesses aux mains du petit nombre ne se pratique qu'en Europe, en Asie, n'importe où sauf en Amérique du Nord.

Voici les noms de 17 présidents de compagnies suivis du revenu (salaire et boni) que chacun d'eux a touché en 1950 :

Charles E. Wilson General Motors Corp.	\$ 652,156.
Crawford Greenewalt E. I. du Pont de Nemours & Co.	539,550.
Eugene Grace Bethlehem Steel Corp.	464,321.
J. F. Drake Gulf Oil Corp.	391,084.
Lingan Warren Safeway Stores, Inc.	367,754.
Charles E. Wilson General Electric Co.	280,234.
K. T. Keller Chrysler Corp.	250,800.
Benjamin Fairless U. S. Steel Corp.	222,897.
G. A. Price Westinghouse Electric Corp.	216,231.
Eugene Holman Standard Oil Co. of N. J.	209,918.
W. S. S. Rodgers Texas Co.	171,177.
Robert E. Wilson Standard Oil Co. (Indiana)	149,970.
B. B. Jennings Socony-Vacuum Oil Co.	146,433.
Fowler B. McConnell Sears, Roebuck & Co.	127,378.
Frederick Specht Armour & Co.	103,200.
Sewell Avery Montgomery Ward & Co.	101,100.
John Holmes Swift & Co.	100,000.

Le problème ouvrier

"Etranger chez soi"

L'étranger, c'est celui qui n'appartient pas à la famille, au groupe; il est en dehors, à part. En médecine, un corps étranger doit être éliminé, rejeté comme condition de santé. L'étranger, dans le foyer pour causer intimement, pour faire des projets qui ne le regardent pas. Si ça va bien, on s'occupera de lui après tous les autres, si ça va mal il sera le premier éliminé.

L'étranger craint toujours de déranger et comme tel il n'est pas à son aise; il a le sentiment d'être de trop parce qu'il sait bien qu'il n'était pas prévu quand on a aménagé. Celui qui a voyagé quelque peu a sans doute ressenti toutes ces impressions, et même si c'était plus beau ailleurs, il souhaitait se retrouver chez lui pour se mettre à son aise et se détendre dans la certitude de n'embarrasser personne.

Personne de sensé n'oserait jamais rechercher cet état d'étranger ni même s'en accommoder indéfiniment. Et pourtant, c'est la situation faite à l'ouvrier dans l'organisation de l'économie moderne. Cette dernière s'est organisée sans lui, et s'il a été appelé à prêter son concours, ce fut comme instrument au service d'intérêts qui n'étaient pas les siens. L'entreprise, l'industrie, le commerce en se donnant des fins à poursuivre, ont ignoré l'ouvrier.

Les travailleurs dépendent d'un système, d'un régime qui fait passer le calcul du gain ou du rendement avant la considération de l'homme; en vertu de ce système ils se trouvent traités comme les instruments d'un profit sans souci de leurs vrais besoins et de leurs aspirations légitimes.

Pour les travailleurs, les obstacles fondamentaux auxquels se heurte leur volonté d'améliorer leurs conditions de vie matérielles et morales, ce sont : le primat de l'argent sur l'homme, du capital sur le travail, de l'intérêt privé sur l'intérêt commun. C'est légitime pour eux de vouloir être les maîtres de leur propre destinée, de sortir de la situation de dépendance et de minorité à laquelle ils ont été longtemps réduits. C'est avec raison qu'ils n'admettent plus d'être tenus à l'écart des décisions dont dépendent leur vie de tous les jours.

Le monde ouvrier veut participer de tout son être, et d'abord par son intelligence, aux oeuvres qu'il accomplit. Il ne lui suffira pas de se voir octroyer de hauts salaires si ces mesures lui laissent le sentiment qu'on veut le garder en tutelle. Il aspire plus que jamais à de justes conditions de vie, sans doute, mais aussi il prend conscience de son rôle et de sa dignité. Il entend être "quelqu'un" et être "chez lui" lui aussi, à l'usine, dans l'industrie et dans la vie nationale. Ce sont là de justes et raisonnables exigences; l'ouvrier, c'est un associé, un coresponsable, un partenaire et non un étranger.

"Les réformes économiques devront tenir compte des exigences qui dérivent de la noblesse morale du travail et de la primauté de l'homme sur la matière. Comme les Souverains Pontifes l'ont souvent affirmé, "ces exigences comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui rende possible et assurée, si modeste qu'elle soit, une propriété privée à toutes les classes du peuple, qui favorise une formation plus relevée pour les enfants des classes ouvrières spécialement doués d'intelligence et de bonne volonté, qui encourage le zèle et l'exercice pratique de l'esprit social dans l'entourage, dans le pays, dans la province, dans le peuple et dans la nation, qui, atténuant les heurts d'intérêts et de classe, ôte aux ouvriers l'impression d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience reconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétienne fraternelle". (L.P. 69).

QUEBEC

Employés de bureaux

Les Syndicats nationaux des Employés de Bureaux (800 employés) poursuivent des négociations directes avec la Consolidated Paper Corporation, divisions Belgo, Port Alfred, Laurentide.

Trois séances de négociations ont eu lieu à date soit à Port Alfred, à Grand-Mère et à Shawinigan.

Les syndicats demandent une augmentation de salaire de 20%.

Les officiers locaux et MM. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier; Harry St-Hilaire, secrétaire, négocient pour les syndicats. Les négociateurs patronaux sont les agents locaux de chacune des divisions.

Conciliation prochaine

Après plusieurs séances de négociations directes infructueuses le Syndicat national des Employés de Canadian Industries Ltd prévoit qu'il devra aller en conciliation avec la Canadian Industries Ltd. Environ 500 ouvriers sont concernés dans ces négociations.

Négocier pour le syndicat : MM. Hubert Gaudet, président; Fernand Lavergne, secrétaire; Armand Prince, Noël Beaudet, Ivon Boisvert, Josaphat Pellerin, Roland Roy, officiers. MM. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier; Harry St-Hilaire, secrétaire et Simon Lavoie agent d'affaires, prêtent leurs services. Tandis que la partie patronale est représentée par MM. Ian Ritchie, gérant local et Jean Caron, agent de relations.

Elections

M. Harry St-Hilaire, secrétaire de la Fédération de la Pulpe et du Papier a présidé les élections du Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Rivière-du-Loup.

Les officiers qui entrent en fonction pour la présente année sont : MM. D. Roy, président; T. Beaulieu, vice-président; R. Bélanger, secrétaire-archiviste; C.E. Beaulieu, secrétaire-trésorier.

A la suite des élections au Syndicat national des Employés de Bureaux, les officiers suivants ont été élus : MM. H. Bolduc, président; D. Peters, vice-président; W. Ricard, secrétaire-archiviste; G.E. Beaulieu, secrétaire-trésorier.

Simon Lavoie, agent d'affaires de la Fédération de la Pulpe et du Papier, présidait l'élection.

HULL

Chez les employés de la Cité

Les trois syndicats des employés de la Cité de Hull, viennent de renouveler leur contrat de travail avec cette dernière. Les employés à taux courants, soit le Syndicat des Employés de la Cité, ont obtenu une augmentation générale de 7 cents l'heure plus 7 fêtes chômées et payées; le contrat comprend aussi la clause de l'atelier syndical parfait, plus une clause prévoyant un congé spécial de trois jours payés au cas de mortalité dans la famille immédiate d'un employé.

L'Association des Employés municipaux qui groupe les employés permanents, a obtenu 300 dollars d'augmentation par année et l'atelier syndical parfait.

Les pompiers ont reçu une augmentation de 365 dollars par année. Fait à noter : c'est la première fois qu'un contrat est signé sans que l'on ait besoin de recourir à l'arbitrage.

MONTREAL

Tooke organisé

L'Union nationale du Vêtement vient d'obtenir de la Commission des Relations ouvrières un certificat qui en fait le représentant des employés de Tooke Brothers Ltd.

L'usine Tooke qui est située à

DANS LE M

St-Henri emploie plus de 500 ouvriers et ouvrières.

Chez Dupuis

Le Syndicat des Employés de Commerce de Montréal vient de faire savoir à la Maison Dupuis Frères qu'il ne poursuivra les négociations qu'après avoir reçu les contre propositions complètes de l'employeur.

VICTORIAVILLE

Dans le textile

Le 23 mai dernier avaient lieu les élections du Syndicat national du Textile de Warwick.

Les nouveaux officiers sont : MM. Laurent Lemay, président; Bruno Kirouac, vice-président; Aurélien Henri, secrétaire-trésorier, réélu; Edouard Labelle, Alfred Boissonneault, Donat Chalifour, Pamphile Avoine, Roméo Robitaille, Marie-Claire Goggin, directeurs; Edouard Labelle, Aurélien Henri, négociateurs. MM. P. Avoine et J.-M. Charest ont été nommés délégués au Conseil central de Victoriaville et M. R. Charest, délégué officiel à la Fédération du Textile.

SHAWINIGAN

Le Syndicat national des Employés du Carborandum inc., vient d'avoir gain de cause devant un tribunal d'arbitrage constitué pour étudier le congédiement de M. Marquis. Après deux séances seulement d'arbitrage, une décision unanime fut rendue et la personne congédiée a été reprise au travail avec paiement des trois semaines de travail perdues. MM. R. Ouellet et S. T. Payne, représentaient la partie ouvrière.

Partout pareil

Ce qu'on va lire se passe en France. Mais nos lecteurs y reconnaîtront des procédés qu'on rencontre souvent au Canada. Y aurait-il donc aussi une "Internationale anti-syndicale?"

Qu'en pense l'inspection du travail?

La direction d'une entreprise de l'est distribue à ses ouvriers le présent modèle de lettre à recopier à la main, à signer par l'intéressé, ainsi que par deux témoins et à remettre à ladite direction. Jugez-en...

"Je soussigné... ouvrier à l'entreprise D..., à C..., (Vosges), sollicite de votre bienveillance l'autorisation d'effectuer plus de 48 heures de travail par semaine. (1)

"Il est entendu que ces heures supplémentaires effectuées au-dessus de la 48e heure me seront payées sans aucune majoration, et je m'engage sur l'honneur à ne déposer aucune réclamation, ni dans le présent, ni dans l'avenir en ce qui concerne ces heures de travail supplémentaires.

"Signature"

(1) L'horaire imposé par l'entreprise est de 48 heures par semaine.

P.S. — Nous possédons le document original de ce modèle de lettre.

(Témoignage Chrétien).

Nouveau syndicat à La Tuque

Les employés de Brown Corporation Ltd se sont groupés pour former un nouveau syndicat qui porte le nom de Syndicat national des Employés de Bureaux et qui comprend quelque 79 employés.

La demande de certification a été adressée en avril dernier. Ce syndicat a été organisé par M. Simon Lavoie, agent d'affaires de la F.P.P.

La C.F.T.C proteste à son tour

Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, 19 rue Caron, Québec.

Chers Camarades,

Saisis par la Confédération internationale des Syndicats chrétiens du cas de notre camarade ROCQUE, condamné après les grèves d'ASBESTOS, nous tenons à vous informer que nous avons fait une intervention auprès de l'Ambassadeur du Canada en France, et que celui-ci nous en a accusé réception en nous informant qu'il transmettait notre requête aux autorités canadiennes.

Nous formons des vœux chaleureux pour la libération de notre camarade René ROCQUE et nous souhaiterions vivement être tenus au courant de la suite de cette affaire.

Veillez agréer, chers camarades, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général

(signé) M. Bouladoix.

SAGUENAY et LAC SAINT-JEAN

Assemblée du Conseil régional

A la dernière assemblée du Conseil régional, un avis de motion a été donné à l'effet de modifier la constitution pour que tous les syndicats affiliés soient tenus, à l'avenir, de faire faire l'audition de leurs livres par le secrétaire du Conseil régional.

Longuement discuté, cet avis de motion a été proposé et accepté parce que tous les délégués sont convaincus que cette modification de la constitution protégera les intérêts de tous les syndicats affiliés. Détail intéressant à noter : l'audition par le secrétaire du Conseil régional sera faite gratuitement. Nul syndicat ne pourra donc se plaindre qu'une nouvelle charge lui est imposée; au contraire, c'est une aide précieuse qui lui est accordée gratuitement.

M. Lalancette au service du Conseil régional

M. Jean-Paul Lalancette, depuis plusieurs années secrétaire du Conseil général des Syndicats nationaux de Chicoutimi, passera maintenant au service du Conseil régional Saguenay—Lac St-Jean, mais rien ne sera changé dans ses fonctions et il sera aussi entièrement que possible, laissé au service des syndicats nationaux de Chicoutimi.

Tous les syndiqués de Chicoutimi apprendront avec plaisir qu'il demeure complètement à leur service.

M. Charles Dahl démissionne

M. Charles Dahl, élu au mois d'avril vice-président pour le centre de la Baie des Ha! Ha! au Conseil régional Saguenay—Lac St-Jean, vient de donner sa démission comme officier à ce poste. Les délégués au Conseil régional ont accepté cette démission avec beaucoup de regret. Depuis plusieurs années, en effet, M. Charles Dahl était un personnage bien connu dans toutes les délibérations du Conseil général.

Collège du Travail

Le Collège du Travail n'a pu vouloir laisser passer inaperçue la Semaine de la Justice sociale, c'est pourquoi il a pris les moyens nécessaires pour faire irradier des postes C.K.R.S. et C.H.R.L. de la causerie de M. Jean Marchand, qui

MOUVEMENT

avait été prononcée sur le réseau de Radio-Canada, le lundi 14 mai.

Cette causerie, spécialement enregistrée pour le Collège du Travail, a donc été irradiée par les deux postes mentionnés plus haut, le jeudi 17 mai.

De plus, le Collège du Travail a invité son président, M. Alfred Pedneault, à prononcer une causerie d'un quart d'heure aux postes C.K.R.S., et C.H.R.L., sur la fondation et les activités du Collège du Travail.

De plus, le Collège du Travail a aussi invité M. l'abbé Roméo Arsenault à prononcer une causerie aux postes mentionnés plus haut le dimanche 20 mai.

Le Collège du Travail tiendra une semaine d'étude intensive du 14 au 19 juillet prochain, au Village Etudiant à Laterrière. Les délégués du Collège du Travail étudieront, pendant cette semaine, des sujets d'actualité pour les syndicats et le monde ouvrier.

Journée d'étude

Le Collège du Travail tiendra sa journée d'étude régulière le dimanche 3 juin prochain. Le conférencier invité sera M. Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C.

M. Bergeron parlera de la convention collective de travail en regard de la justice sociale.

Tous les délégués du Collège du Travail sont cordialement invités à assister à cette journée d'étude, qui aura lieu comme d'habitude à la salle du syndicat d'Arvida.

Le syndicat remporte le vote chez Jalbert

Comme on l'avait annoncé précédemment, la Commission des Relations ouvrières a décrété qu'il y aurait vote dans l'entreprise de Jalbert & Tremblay, pour déterminer clairement si les employés de cette industrie continueraient d'être représentés par le syndicat.

On se souvient que la partie patronale avait contesté le droit du syndicat et demandait la révocation du certificat de reconnaissance syndicale.

Le vote a pleinement justifié toutes les prétentions du Syndicat des Employés du Bois ouvré du Saguenay. Le vote fut tenu le 22 mai et donna le résultat suivant : 19 employés votèrent en faveur du syndicat, un contre et il y eut un bulletin nul.

ST-HYACINTHE

Fêtes syndicales

C'est dimanche le dix juin que les syndiqués de Penmans célèbreront le quinzième anniversaire de leur fondation. A cette occasion, une fête sera organisée à laquelle tous les membres sont conviés. En marge de cet événement voici ce que disait M. l'abbé Roland Frigon, aumônier du Syndicat national du Tricot et du Conseil central. "Il m'est agréable de féliciter le Syndicat du Tricot, ses officiers et ses membres anciens et actuels pour tout le travail fait depuis 1936. Quinze ans dans la vie d'un homme c'est vite passé mais dans la vie d'un syndicat c'est encore plus court. Et cependant, que de travail accompli durant cette période par le Syndicat du Tricot, travail de précurseurs, de défricheurs et de colonisateurs. En 1936, à St-Hyacinthe, il n'existait pas ce que l'on peut appeler une mentalité syndicale; les membres fondateurs ont dû lutter contre les préjugés, ouvrir les chemins, bâtir et éclairer.

"Quinze années c'est bien court, mais si l'on fait la somme de tout le dévouement, de tout le désintéressement et de tout le travail qui a été dépensé au sein de votre syndicat depuis sa fondation, on s'aperçoit qu'il s'est développé, qu'il a progressé grâce à des syndiqués sincères et convaincus

C'est une très belle victoire pour le syndicat et surtout c'est une belle victoire pour toutes les prétentions du syndicat qui avait affirmé qu'il y avait eu pratiques interdites de la part d'un employeur. Maintenant il n'y a plus de doute, le syndicat est bien le choix de tous les employés de cette entreprise et le syndicat pourra maintenant entrer de nouveau en pourparlers pour négocier le renouvellement de la convention collective de travail.

Conciliation à Shipshaw

A deux reprises, le conciliateur, M. Léonce Cliche, est venu dans la région pour rencontrer les autorités de l'Aluminum Company of Canada, à Shipshaw, et les représentants du Syndicat national des Employés des Pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron.

Jusqu'à date, la conciliation n'a pas encore réussi mais la partie

qui ont su donner de leur temps et de leur personne.

"Que ces beaux exemples soient un stimulant et un encouragement pour tous les syndiqués d'aujourd'hui".

Voici dans les grandes lignes le programme de la journée :

à 10.30 heures, grand-messe à la cathédrale de St-Hyacinthe pour tous les syndiqués de la cité et des environs et spécialement pour ceux de Penmans. Le prêtre officiant sera M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Le sermon sera prononcé par M. l'abbé E.-A. Martel, curé de la paroisse du Précieux-Sang, à La Providence, et aumônier fondateur du Syndicat du Tricot. Après la messe, photographie sur le portique de la cathédrale;

à 12.30 heures, en la salle du Centre paroissial Notre-Dame, rue Desaulles, grand banquet; et pour terminer la journée, grande soirée récréative au cours de laquelle on interprétera une comédie-vaudeville en trois actes, intitulée "Monsieur Gravoche".

Cette soirée aura lieu à la salle des syndicats, 1695 rue Marguerite Bourgeoise, et débutera à 8.00 heures. L'entrée sera libre et tous les syndiqués de la cité sont invités.

syndicale s'attend à recevoir une réponse définitive du conciliateur, au cours de la semaine qui commence.

Négociations dans les garages

Les représentants de l'Association patronale de l'Automobile de Chicoutimi, Roberval et Lac St-Jean, ont rencontré les représentants des garages de Chicoutimi, Jonquière et Kénogami, à deux reprises, pour négocier le renouvellement de la convention collective de travail.

Les représentants patronaux viennent de faire une nouvelle offre à la partie syndicale qui devra se réunir pour étudier les avantages offerts par la partie patronale.

Les deux parties espèrent pouvoir en arriver à une entente à l'amiable sans passer par la conciliation.

Saguenay-Lac St-Jean

On poursuivra l'employeur

Mardi dernier, les représentants du Syndicat des Chauffeurs d'Autobus du Saguenay sont allés rencontrer M. Odilon Crevier, pour lui demander officiellement s'il acceptait de payer la rétroactivité, telle qu'accordée par la sentence arbitrale. M. Crevier a répondu d'une façon catégorique qu'il n'acceptait pas de la payer.

Comme on s'en souvient, le tribunal d'arbitrage qui a entendu la cause du syndicat contre la Compagnie d'Autobus Saguenay Ltée, a décidé une augmentation de salaire de \$11.00 par semaine, et cette augmentation rétroactive au 22 décembre 1950. C'est donc dire que tous les chauffeurs d'autobus qui étaient à l'emploi de la Compagnie d'Autobus Saguenay Ltée, ont droit à une augmentation de salaire de \$11.00 par semaine, depuis la date du 22 décembre.

Comme il s'agit d'un service public, la sentence du tribunal arbitral est obligatoire pour les deux parties. Le syndicat a accepté la sentence telle qu'elle est; la compagnie d'autobus refuse d'accepter la rétroactivité et plusieurs autres clauses de la décision arbitrale.

Le syndicat a donc un droit parfait de prendre des poursuites contre la Compagnie d'Autobus Saguenay Ltée, pour obtenir la pleine et entière application de la sentence arbitrale.

Dès demain, le Syndicat des Chauffeurs d'Autobus du Sage-

nay fera parvenir à la C.T.C.C. la liste des réclamations des chauffeurs concernés. Ceux qui ont été à l'emploi de la compagnie du 22 décembre au 22 avril, soit donc une période de 18 semaines, réclameront la somme de \$198.00.

Les chauffeurs qui n'ont pas été à l'emploi de la compagnie pendant tout ce temps réclameront la part qui leur revient... Il est regrettable que la Compagnie d'Autobus Saguenay Ltée n'ait pas accepté la décision du tribunal arbitral dans son entier, mais les chauffeurs ne seront pas privés des bénéfices auxquels ils ont droit par le refus de la compagnie d'autobus.

Le gouvernement de la province de Québec a privé du droit de grève tous les employés des services publics, mais par contre il les a liés à la sentence arbitrale qui sera rendue dans le règlement de leurs différends. Ce n'est donc qu'une question de temps pour les chauffeurs d'autobus, car les tribunaux ne peuvent faire autrement que leur accorder justice intégralement.

Ce n'est pas nous qui le disons cette fois!

Du droit d'implorer clémence pour un détenu

...La petite feuille quotidienne de l'"Union Nationale" à Montréal invite à se mêler de leurs affaires la Confédération internationale des syndicats chrétiens et la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, qui ont protesté contre l'incarcération de René Rocque.

D'après "Montréal-Matin", douze jurés de la Cour d'Assises ont trouvé René Rocque coupable des accusations portées contre lui. Les avocats de l'inculpé ont interjeté appel. Or, les cinq juges de la Cour d'Appel, unanimes dans leur décision, ont maintenu la condamnation faite par le jury.

C'est exact. Le journal de la rue Marie-Anne ajoute :

Si l'on souhaite passer outre à l'appareil judiciaire de notre pays, c'est autre chose.

Il n'en est pas question. Poser un acte de clémence en faveur de René Rocque, ce serait tout simplement prendre une de ces mesures de conciliation que réclame souvent du gouvernement français Montréal-Matin qui, chaque fois, si l'on accepte son raisonnement, se mêle de ce qui ne le regarde pas.

Les personnes qui passent outre à l'appareil judiciaire, ce sont le procureur général de la province de Québec, M. Maurice Duplessis, et certaines de ses créatures. Car les jurés de la Cour d'Assises et les savants juges de la Cour d'Appel n'ont jamais condamné Rocque à un traitement plus rigoureux et plus ignominieux que celui d'ordinaire imposé à un homme qui purge une première sentence en prison. Et il est notoire — M. Duplessis ne l'a jamais nié, il l'a admis implicitement — que Rocque est considéré à Bordeaux comme le prisonnier personnel de M. Duplessis et traité non pas comme un malheureux qu'on voudrait ramener dans le droit chemin, mais comme un ennemi dont on se venge cruellement.

Le plus outrageant dans tout cela, le plus révoltant, c'est que par contraste un criminel de droit commun, un gunman et un parjure, Charles-Emile Poliquin, condamné à 23 mois de prison, n'est même pas incarcéré à Bordeaux mais simplement en résidence surveillée dans une cellule relativement luxueuse du quartier général de la Sûreté provinciale. On ne lui a pas fait revêtir la défroque d'un détenu, il reçoit des visites, et il sort de temps à autre pour goûter les douceurs du printemps tandis que Rocque est privé de lumière et d'air et des consolations de la religion.

Quant aux syndicats chrétiens de pays étrangers, ils ont parfaitement le droit d'implorer du "seul gouvernement catholique et français d'Amérique" un geste de clémence qui s'inspirerait de la charité chrétienne sinon de la justice la plus élémentaire.

(Le CANADA)



Le Syndicat national du Textile de Warwick vient de décider d'abonner collectivement tous ses membres pour une période de trois mois. Entretemps, quelqu'un s'occupera de faire le recrutement individuel. Sur la photo apparaissent de gauche à droite: MM. Laurent Lemay, président du syndicat; René Gosselin, organisateur de la Fédération du Textile; Aurélien Henri, secrétaire; Roméo Robitaille, Alfred Boissonneault, Pamphile Avine, Edouard Labelle, Donat Chalifour, directeurs; et M. Bruno Côté, vice-président. Mille excuses du photographe à Mlle Marie-Claire Goggin, directrice, pour l'avoir omise.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef : FERNAND JOLICOEUR
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Les syndicats chrétiens : seconde force syndicale en France

Trois gains importants

Au lieu de reculer, comme d'autres organisations ouvrières, la C.F.T.C. a "tenu". Pourquoi? Essentiellement parce que, sur trois plans différents, des efforts lucides ont été consentis avec persévérance.

1) D'ABORD, LA C.F.T.C. A FAIT LA DECOUVERTE DE L'ORGANISATION. Au contact plus fréquent des syndicalistes américains, les dirigeants et militants ont pris conscience de l'importance d'une forte assise matérielle et financière pour le développement du syndicalisme. La "Maison des travailleurs chrétiens", montée en 1946 grâce à la confiance des seuls syndiqués chrétiens (emprunt obligatoire de 85 millions entièrement couvert en six mois), a été aménagée progressivement de manière à en faire un instrument de travail très pratique: bureaux bien installés, vastes salles de réunions, création d'une cantine, d'une coopérative et d'une librairie, etc.

De même, la Confédération vient d'acquiescer, à Bierville, l'ancien "Foyer de la Paix", de Marc Sangnier, vaste domaine comprenant notamment un château et une hôtellerie. Cette acquisition est destinée à permettre l'installation d'un centre permanent de formation des militants et cadres syndicaux, doublé d'un centre de vacances pour les familles ouvrières.

Les services d'études économiques et financières, juridiques et de documentation ont été étoffés.

Défense

Sur le plan de la défense pro-

Le 26e congrès annuel de la Confédération française des Travailleurs chrétiens a tenu récemment ses assises à Paris. Comme la C.F.T.C. est la fédération syndicale européenne qui ressemble le plus à la C.T.C.C., les lecteurs du "Travail" seront sans doute heureux de lire ici certains extraits de journaux français où il est question de ce congrès.

On y explique d'abord comment la C.F.T.C. est devenue, ces derniers temps, la plus grande fédération française après la C.G.T. (communiste) et aussi le programme qu'elle se propose pour l'année qui vient.

professionnelle, d'heureuses initiatives ont été prises. Plusieurs fédérations et unions départementales ont créé des "caisses de défense professionnelle" (fédérations du livre-papier, de la métallurgie et des produits chimiques, U. D. du Nord; projets dans les fédérations du textile, de la pharmacie, des cheminots et des employés). Il sera proposé aussi au congrès d'étendre cette solidarité à l'ensemble du mouvement en créant un "Fonds fédéral de solidarité" alimenté au moyen d'une cotisation supplémentaire et dont les objets seraient entre autres:

— de financer la création de syndicats nouveaux (propagande, paiement des permanents locaux...), ce qui a déjà été fait pour les T.O.M., la marine et l'industrie de la conserve;

— de soutenir une grève de longue durée en payant des indemnités quotidiennes aux grévistes.

Enfin, pour donner une base financière plus forte au mouvement, la simplification de la collecte des cotisations a été centralisée grâce à la création d'un service central de perception et

de ventilation. Certaines fédérations forment même des militants chargés d'encaisser à domicile la cotisation mensuelle (fédération des employés). Enfin, le relèvement des cotisations va être proposé au congrès: de 37 fr. par mois (15 fr. pour l'U.D., 15 fr. pour la fédération et 7 fr. pour la confédération), celle-ci passerait à 50 fr., dont 20 fr. pour la fédération et 10 fr. pour la confédération.

2) UN IMPERATIF: LA FORMATION DES MILITANTS. Il faudrait des pages pour analyser ce domaine, où le syndicalisme chrétien emporte sans aucun doute la palme.

"Des Antilles à Tahiti"

On peut affirmer que c'est ce vaste effort de formation, ajouté au perfectionnement de l'organisation du mouvement, qui a donné aux militants un esprit nouveau: les militants de la C.F.T.C. sont désormais débarrassés de leur complexe d'infériorité. Sûrs d'eux-mêmes, ils n'hésitent pas à réaliser l'unité d'action avec la C.G.T. lorsque cette unité leur

paraît favorable à la défense des intérêts ouvriers. De même, ils n'hésitent pas à la rejeter quand la C.G.T. assortit cette unité de conditions politiques (ce qui est très souvent le cas en ce moment) et à mener alors la partie de manière purement autonome.

3) TROISIEME GAIN: LA PENETRATION DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER: des syndicats vivants existent sur l'ensemble du territoire africain, à Madagascar, à Tahiti, dans les départements d'outre-mer. De nombreux journaux C.F.T.C. sont publiés (L'Afrique du Nord syndicale, L'Oranie syndicale, L'Union Marocaine, Còng Nhôn, etc.). Des services ont été créés de toutes pièces, telle l'importante coopérative de Konakry, celle du Gabon. D'importants accords de salaires ont été signés. Des sessions de formation ont lieu et, fréquemment, des dirigeants indigènes viennent séjourner en France à cet effet. Fait unique en son genre: le premier congrès africain des organisations syndicales C.F.T.C. s'est tenu en octobre dernier à Lomé, durant six jours, réunissant 45 dirigeants mandatés. En-

fin, on ne saurait oublier que le code du travail des T.O.M., en discussion devant le Conseil de la République, porte la marque de la rue Montholon.

Un programme

1) Continuer l'effort d'organisation matérielle et financière afin de pouvoir "arracher" davantage lors des discussions pour les conventions collectives.

2) Réexaminer le problème des relations du syndicalisme avec la politique. Sans se départir de leur indépendance, certains dirigeants pensent qu'ils pourraient faire davantage pression sur les gouvernements et les partis par des contacts plus fréquents et des suggestions ou programmes sérieusement étudiés. Des alliances provisoires pourraient être nouées avec d'autres syndicats et des organisations non ouvrières en vue de faire pression sur les pouvoirs publics.

3) Mieux informer l'opinion ouvrière des problèmes en cours, des objectifs économiques, sociaux et fiscaux à atteindre et des moyens d'y parvenir. Donc: propagande.

4) Reviser certaines revendications: si les conventions collectives ne suffisaient pas à ajuster les salaires aux prix, obtenir l'échelle mobile pour le salaire garanti. Aurons-nous un jour une grève générale avec comme objectif l'échelle mobile des rémunérations?

5) Créer des entreprises-pilotes sous contrôle syndical: ce serait le moyen de contrôler les conditions de production (productivité, auto-investissement, fiscalité, super-bénéfices, etc.) et de déterminer par branche professionnelle des niveaux de prix de revient et de salaires normaux et... réels.

LA SEMAINE

PULPE et PAPIER

A Windsor

Le Syndicat des Employés du Bois ouvré de Windsor vient d'obtenir sa certification de la Commission de Relations ouvrières de la province de Québec.

Ce syndicat réunit les ouvriers de J.-E. Lemieux Ltée et de Windsor Flooring.

Le projet d'une nouvelle convention collective a été envoyé aux deux compagnies et un contrat de travail sera négocié prochainement.

Canada Paper

Les employés du bureau de la Canada Paper Company, de Windsor Mills, viennent de se grouper dans le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, a révélé M. René Cormier, agent d'affaires de la Fédération.

Ce dernier a assuré l'organisation de ce nouveau syndicat qui groupe 85 employés.

Les officiers sont: MM. Kenneth Muir, président; B. Goulet, vice-président; Armand Labbé, secrétaire-archiviste; Wilfrid Blouin, secrétaire-trésorier; Mlles Evelyn Daniels et Claire Desaulniers, directrices.

Métallurgie

Une réunion de la Fédération de la Métallurgie aura lieu dans la ville de Québec, au cours de la prochaine fin de semaine.

Les deux délégués de Sherbrooke sont: MM. Lomer Drouin, président de l'Association des Employés de Garage des Cantons de l'Est et Les Hethrington, président du Syndicat de Sherbrooke Machinery.

Effectifs

D'après les dernières statistiques officielles, la Confédération internationale des Syndicats chrétiens compte 3,271,000 adhérents ainsi répartis:

Fraction chrétienne de l'Association des Ouvriers et Employés d'Autriche dans la Fédération syndicale autrichienne, 110,000; Confédération des syndicats chrétiens de la Sarre: 50,000; Union des travailleurs basques: 75,000; Confédération des syndicats chrétiens nationaux de Suisse: 50,000; Association suisse des syndicats évangéliques: 23,000; Confédération des syndicats chrétiens de Belgique: 550,000; Confédération des travailleurs catholiques du Canada: 88,000; Confédération française des travailleurs chrétiens: 950,000; Association chrétienne des travailleurs italiens: 906,000; Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens: 5,000; Mouvement ouvrier catholique des Pays-Bas: 310,000; Confédération des syndicats chrétiens nationaux des Pays-Bas: 160,000.

Extrait de "Documentation Catholique", 6 mai 1951, p. 571).

BAS FAÇONNE

Congrès

Le congrès de la Fédération du Bas façonné, tenu sous les auspices du Syndicat du Bas façonné et circulaire de Montréal (section Marvyn Hosiery), aura lieu les 15-16-17 et 18 juin prochain.

VETEMENT

Arbitrage

Après plusieurs tentatives in-

fructueuses en négociations directes et en conciliation pour en arriver à un règlement avec la compagnie Sparton Men's Wear, l'Union national du Vêtement a décidé de recourir à l'arbitrage.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: atelier fermé; check-off; séniorité; 10 cents l'heure d'augmentation; 2 semaines de vacances après un an de service; 5 fêtes chômées et payées; 1/2 cent de l'heure payé par l'employeur pour le fond éducationnel; caisse maladie-hospitalisation avec contribution de l'employeur au taux de 1% du salaire payé; convention d'un an.

A Mégantic

Les employés du syndicat de la Kayser de Mégantic affilié à la C.T.C. viennent de soumettre leurs griefs à l'arbitrage après plusieurs séances de négociations directes avec la partie patronale.

A Saint-Hyacinthe

Le Syndicat national du Vêtement de Saint-Hyacinthe a signé son cinquième contrat de travail avec la compagnie Yamaska Shirts.

Grâce au nouveau contrat, les employés bénéficient d'une augmentation de salaires de 7%, rétroactive au 1er janvier 1951, et de rajustements sur les taux à l'heure et à la pièce. Auparavant, le syndicat avait obtenu 2 semaines de vacances après 3 ans et demi de service; participation de la compagnie à un plan d'assurance-groupe-maladie-accident; 1 fête chômée et payée.

M. Angelo Forte, vice-président de la Fédération du Vêtement, assisté de Mlles Rita Lamoureux et Rolande St-Onge, respectivement présidente et trésorière du syndicat, ont négocié pour la partie syndicale. MM. Hector Racine, président; Yvon Bolduc, surintendant local, et Me John Brumbray, procureur, ont négocié pour la compagnie.

DRUMMONDVILLE

Signature d'un contrat

L'Association des Employés du Carton façonné, qui groupe environ 45 ouvriers, vient de signer une convention collective avec la St. Francis Paper Converter Limited.

Après deux séances de négociations directes, l'association obtenait les avantages suivants: une augmentation de 12%, rétroactive au 2 avril; 5 fêtes payées, 2 semaines de vacances après 5 années de services; retenue syndicale irrévocable; clause de griefs et arbitrage obligatoire; période (payée) de 10 minutes de repos deux fois par jour.

Ont négocié pour l'association: M. Roland Maher, président de l'association; Mlle Agathe Benoit, secrétaire, et M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires au Conseil central. La partie patronale était représentée par MM. Paul Frigon, propriétaire; Philippe Letendre, propriétaire; Arthur Mateau, représentant de l'association patronale.

Négociations directes

Les négociations directes se poursuivent entre le Syndicat national des Employés du Veneur St-Léonard (comté Nicolet) et la compagnie.

Le syndicat qui groupe environ une centaine d'employés est représenté par MM. L. Carpentier, président du syndicat; M. Turmel, vice-président; H. Duguay, directeur; B. Beaudoin, agent d'affaires au Conseil central (Drummondville) et M. Albert Côté, aviseur technique C.T.C.C.

Les négociateurs patronaux sont: MM. Walter Pulver, gérant, et Arthur Mateau, représentant de l'association patronale.

Renouvellement de décret

Les Syndicats nationaux des Métiers de la Construction de Victoriaville et de Drummondville ont renouvelé le décret avec l'Association patronale des constructeurs du diocèse de Nicolet.

Ce renouvellement du décret apporte aux ouvriers des augmentations de 5, 10 et 15 cents l'heure.

Les agents négociateurs pour les syndicats étaient: MM. G. Leduc, président du syndicat de Drummondville; R. Parenteau, trésorier du même syndicat; A. Lapointe, président du syndicat de Victoriaville; R. Tourigny, secrétaire de ce dernier syndicat; B. Beaudoin, agent d'affaires au Conseil central. Les négociateurs pour la partie patronale étaient: MM. M. Marier, J.-H. Archambault, J. Lavigne.

Exemple de solidarité

L'exécutif du Syndicat national des Employés du Veneur St-Léonard ayant été congédié et le patron refusant de reprendre les officiers du syndicat à son service, tous les autres employés décidèrent de ne pas retourner au travail tant que leurs compagnons ne seraient pas réembauchés. Ce congédiement avait eu lieu le vendredi 27 avril, le lundi 30 avril, à 7.00 a.m., le patron décidait de reprendre l'exécutif et lui accordait une heure payée pour aller déjeuner; les autres employés retournaient au travail.

DOMINION OILCLOTH

Le vote ordonné par la Commission des Relations ouvrières pour déterminer si le Syndicat ou le Comité d'usine représentera les quelque 800 ouvriers de cette compagnie a été fixé au 7 juin, entre 8 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.